

CABINET LEGUIDE

**Société par actions simplifiée
au capital de 8 744 euros**

**Siège social : 2 RUE TOURNEFORT, 75005 PARIS 5
398 683 219 RCS PARIS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 17 mars,
A 10h00,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Alain LEGUIDE, demeurant 66 rue de la Glacière, 75013 PARIS,

Associé Unique de la société CABINET LEGUIDE,

En présence de Monsieur Alain LEGUIDE, Président associé unique de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article SIEGE SOCIAL des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Alain LEGUIDE, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 2 RUE TOURNEFORT, 75005 PARIS 5 au 66 rue de la Glacière 75013 PARIS à compter du 17/03/2026 et, en conséquence, de modifier l'article SIEGE SOCIAL des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE SIEGE SOCIAL - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 66 rue de la Glacière 75013 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Alain LEGUIDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a final upward stroke.